



Province de Québec MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 9 avril 2014 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présents les conseillers suivants: messieurs Yvan Maltais, Louis Emond et Michel Chamberland sous la présidence du maire suppléant, monsieur Roberto Emond, tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absent(e) : monsieur Gontran Tremblay, maire
madame Nady Sirois, conseillère

Après la prière d'usage, le maire suppléant, monsieur Roberto Emond, ouvre la séance à 19 h et procède à la lecture de l'ordre du jour.

14-04-6036

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Lecture et acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Procès-verbal/ Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2014. (Rés.)
- 3.0 Finances:
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 mars 2014. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 mars 2014 et des comptes à payer au 9 avril 2014. (Rés.)
 - 3.3 Radiation. (Rés.)
- 4.0 Règlement ayant pour objet d'amender le règlement no. 14-259 visant l'instauration d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux/ Présentation du projet de règlement et adoption (Rés.)
- 5.0 Règlement ayant pour objet d'abroger les règlements no. 02-183 et 05-200 et de réglementer la pêche blanche sur la rivière Portneuf. (Avis de motion)
- 6.0 Projet d'achat d'une camionnette pour les travaux publics/ Choix du soumissionnaire. (Rés.)
- 7.0 Assainissement des eaux usées/ Analyse de laboratoire/ Offre de service de Environnex. (Rés.)
- 8.0 Action-Chômage HCN/ Demande d'affichage. (Rés.)
- 9.0 Projet de salle d'entraînement. (Rés.)
- 10.0 Projet rénovation toilette 2^e étage de l'édifice municipal. (Rés.)
- 11.0 Mutuelle des municipalités du Québec/ Rapport d'inspection du 26 février 2014 et recommandations. (Rés.)
- 12.0 Symposium de peinture. (Rés.)
- 13.0 Projet réaménagement bureaux administratifs. (Rés.)
- 14.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 14.1 Centre d'études collégiales de Forestville.(Rés.)
 - 14.2 Association Diabète HCN. (Rés.)
 - 14.3 FADOQ région Côte-Nord. (Rés.)
 - 14.4 Service d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire. (Rés.)
 - 14.5 Club Quad HCN. (Rés.)

- 14.6 Les Lucioles de Portneuf-sur-Mer
- 15.0 Signature du contrat de travail de la directrice générale. (Rés.)
- 16.0 Travaux de mise aux normes de l'eau potable/ Demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU du MAMROT. (Rés.)
- 17.0 Pacte rural/ Demande d'aide financière bonifiée pour le poste d'agent de développement. (Rés.)
- 18.0 Gel de conduite d'eau potable/ Demande du 997, rue Principale. (Rés.)
- 19.0 Assainissement des eaux usées/ Achat d'une pompe pour le poste de pompage principal. (Rés.)
- 20.0 Club Lions LRPSMFC/ Signature d'une entente pour utilisation de l'Accueil/Signataires autorisés. (Rés.)
- 21.0 Correspondance.
- 22.0 Affaires nouvelles :
 - 22.1 Mot de bienvenue au nouveau conseiller siège no.1 Louis Emond.
- 23.0 Période de questions pour les contribuables. (Rés.)
- 24.0 Fermeture. (Rés.)

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6037 PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2014 soit accepté tel que présenté après avoir apporté la modification suivante à la résolution no. 14-03-6024, 6^e considérant qui devra se lire comme suit :

« CONSIDÉRANT QUE cette demande de bonification fut refusée par le MTQ, mais que par contre, ce dernier a offert à la Municipalité de reprendre, après la fin du contrat de 3 ans avec Transport Bouchard, l'entretien de la rue Principale et des trois bretelles d'accès à la route 138 comme il se faisait antérieurement à l'octroi dudit contrat; »

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2014

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et avoir pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2014.

14-04-6038 FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 MARS 2014 ET DES COMPTES À PAYER AU 9 AVRIL 2014/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 9 avril 2014 qui totalise un montant de 19 825.48 \$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 mars 2014 qui totalise un montant de 97 654.28 \$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6039

RADIATION

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 837, rue du Quai a fait une demande de radiation pour la taxe de service sur l'égout et de la taxe foncière générale spéciale pour les travaux d'assainissement des eaux usées de 0.46\$ relatives au règlement no.14-259;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de radiation est faite sur la base que l'immeuble est muni d'installation septique conforme à la Loi sur la Qualité de l'environnement et plus particulièrement au règlement municipal no.08-223 sur les branchements et les rejets à l'égout public article 9.9.2.;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale et plus particulièrement la disposition 244.3 de cette Loi oblige la Municipalité à exiger une compensation pour le service d'égout puisque l'immeuble, bien qu'il ne soit pas encore branché au réseau d'égout municipal, est desservi par ledit réseau;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement d'emprunt no. 09-227 oblige la Municipalité à exiger une compensation aux immeubles desservis puisque ce règlement qui a été adopté pour rembourser l'emprunt décrété pour payer les travaux d'assainissement des eaux n'est pas lié au branchement à l'égout public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de radiation soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6040

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT NO.14-259 VISANT L'INSTAURATION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX/ PRÉSENTATION DU PROJET ET ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le 12 février 2014, le conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a adopté le Règlement numéro 14-259 visant l'instauration d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement pour ajouter des règles concernant les renseignements confidentiels reçus dans le cadre des fonctions des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 12 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE soit adopté le présent règlement.

ARTICLE 1

Le présent règlement a pour objet de modifier le Règlement numéro 14-259 visant l'instauration d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ARTICLE 2

L'article 5.5 du Règlement numéro 14-259 de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est modifié pour ajouter à cet article un deuxième et un troisième paragraphe devant se lire comme suit :

« Nonobstant les prescriptions prévues au paragraphe précédent, tout membre du conseil qui, tant pendant son mandat que durant les douze mois de la fin de celui-ci, utilise, communique ou tente d'utiliser ou de communiquer des renseignements, informations ou documents obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, lesquels ne sont généralement pas à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne. Les informations ou documents demeurent confidentiels tant et aussi longtemps que les informations ou documents n'ont pas été divulgués en séance du conseil sur autorisation du président.

L'interdiction prévue au présent article ne s'applique pas dans le cas où les informations ou les documents reçus concernant une infraction commise à l'encontre d'une loi ou d'un règlement quel qu'il soit ou concernant une contravention à une règle de droit applicable à la Municipalité. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Portneuf-sur-Mer, ce 9 avril 2014.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

**AVIS DE
MOTION**

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ABROGER LES RÈGLEMENTS NO.02-183 ET 05-200 ET DE RÉGLEMENTER LA PÊCHE BLANCHE SUR LA RIVIÈRE PORTNEUF

AVIS DE MOTION

Je, soussigné Louis EMOND, conseiller, donne avis par la présente, qu'un règlement ayant pour but d'abroger les règlements no.02-183 et 05-200 et de réglementer la pêche blanche sera soumis au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 9^E JOUR DU MOIS DE AVRIL 2014.

CONSEILLER

14-04-6041

**PROJET D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LES TRAVAUX PUBLICS/
CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de location de la camionnette Chevrolet Silverado 2007 auprès du CGER a pris fin le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de procéder au remplacement de cette camionnette afin de permettre à l'inspecteur municipal et aux employés des travaux publics d'accomplir toutes les tâches requises par leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une rencontre de travail le 24 février 2014 durant laquelle la directrice générale leur a transmis un document estimant les coûts de location auprès du CGER par rapport à la location auprès d'un concessionnaire;

CONSIDÉRANT QUE durant cette rencontre, il a été convenu de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre concessionnaires Ford afin de pouvoir comparer les coûts d'achat d'une camionnette par rapport aux coûts de location proposés par le CGER pour un Ford F-150, XL, 4 x 4 2014;

CONSIDÉRANT QUE le 25 février 2014, la Municipalité a procédé à l'envoi de quatre invitations auprès de concessionnaires Ford afin d'obtenir des soumissions pour l'achat d'une camionnette Ford F-150 XL, 4 x 4, 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions et qu'elle a procédé à leur ouverture le vendredi 7 mars à 12h00 tel qu'il avait été indiqué dans le document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le montant des soumissions reçues indique :

- Laflèche Auto : 710.03\$ mensuel toutes taxes incluses pour une obligation totale de 42 601.80\$
- Desmeules Auto : 739.17\$ mensuel toutes taxes incluses pour une obligation totale de 44 350.20\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Laflèche Auto est conforme;

CONSIDÉRANT QUE ce prix soumis est nettement inférieur à celui soumis par le CGER pour une location d'une camionnette Ford F-150, XL, 4 x 4, 2014 qui représente 893.74\$ mensuel toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Laflèche Auto;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat, à l'immatriculation et à assurer ledit véhicule et qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à ces transactions.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6042

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ ANALYSE DE LABORATOIRE/ OFFRE DE SERVICE DE ENVIRONNEX

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Environnex a fait une offre de service pour l'analyse de laboratoire des eaux usées sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service d'Environnex tel que décrit ci-après :

Tous les prix incluent les fournitures et services suivants :

- Tout le matériel de prélèvement (bouteilles d'échantillonnage, glacière, Ice Pack, le calendrier d'échantillonnage et les requêtes d'analyse personnalisées);
- Transport des bouteilles de prélèvement vides, des glacières et Ice Pack;
- Tous les résultats de microbiologie et de chimie sont disponibles en tout temps (23 heures/24) par internet (logiciel WEBANALYSE);
- Service à la clientèle ouvert de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi sans interruption sur l'heure du midi;
- Support technique du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00;
- Ouvert de 8h00 à 12h00 le samedi et le dimanche.

Coût des analyses demandées :

Paramètres	Volume annuel	Prix unitaire (\$)	Total annuel (\$)
Coliformes fécaux	12	6.25 \$	75.00 \$
DBO5 Affluent	6	15.00 \$	90.00 \$
DBO5 Effluent	12	15.00 \$	180.00 \$
DCO Affluent	6	12.00 \$	72.00 \$
DCO Effluent	12	12.00 \$	144.00 \$
MES Affluent	6	8.00 \$	48.00 \$
MES Effluent	12	8.00 \$	96.00 \$
Phosphore total	12	12.00 \$	144.00 \$
NH4	12	10.00 \$	120.00 \$
Transport (eau)	18	6.00 \$	108.00 \$
		TOTAL	1 077.00 \$

- Les taxes sont en sus;
- Aucun frais de gestion de dossier.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6043

ACTION-CHÔMAGE HCN/ DEMANDE D’AFFICHAGE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Action-Chômage HCN a fait parvenir une demande écrite datée du 20 mars 2014 demandant à la Municipalité l'autorisation pour installer une affiche afin d'identifier plus clairement le bureau d'Action-Chômage qui est situé à l'Accueil au 456B, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser cet affichage afin d'améliorer la visibilité de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal informe Action-Chômage HCN qu'il est favorable au projet d'affichage et qu'il autorise l'organisme à installer une affiche ou un panneau d'identification à l'Accueil;

QUE l'organisme ne pourra pas installer cette affiche sur le bâtiment et qu'il devra auparavant faire parvenir un visuel du projet d'affichage à l'inspecteur municipal afin qu'il s'assure de sa conformité aux règlements municipaux.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6044 **PROJET DE SALLE D'ENTRAÎNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement, madame Annie Morin, a déposé un projet de salle d'entraînement accessible à la population dans une salle de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'appuyer ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge toutefois important de conserver la salle du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal informe l'agent de développement qu'il appuie le projet qui devra toutefois se réaliser dans un autre local que la salle du conseil;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient mandatés afin d'entamer des discussions avec la direction de l'école Mgr-Bouchard, la Commission scolaire de l'Estuaire et les promoteurs du projet afin de discuter des possibilités d'utilisation des locaux de ladite école.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6045 **PROJET DE RÉNOVATION TOILETTE 2^E ÉTAGE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise les travaux de rénovation dans la toilette du 2^e étage de l'édifice municipal selon l'estimé des coûts préparé par l'inspecteur municipal le 11 février 2014 et qui s'élève à environ 565\$ plus les taxes pour les matériaux en plus du salaire du journalier qui devra travailler approximativement 3 jours consécutifs.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6046 **MMQ/ RAPPORT D'INSPECTION DU 26 FÉVRIER 2014 ET RECOMMANDATIONS**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport d'inspection préparé par la MMQ daté du 31 mars 2014 et qu'il autorise l'inspecteur municipal à procéder à la

réalisation de l'ensemble des travaux visés par les recommandations de l'inspecteur, monsieur Michael Tremblay, technicien en prévention des incendies.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6047 **SYMPOSIUM DE PEINTURE**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal appuie le projet de symposium de peinture et qu'il autorise le déboursé d'un montant de 200\$ pour aider à la préparation de l'événement.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6048 **PROJET RÉAMÉNAGEMENT BUREAUX ADMINISTRATIFS**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise les travaux de réaménagement des bureaux administratifs selon l'estimé des coûts préparé par l'inspecteur municipal le 8 avril 2014 et qui s'élèvent à environ 780\$ plus les taxes pour les matériaux en plus du salaire de deux journaliers qui devront travailler approximativement cinq (5) jours consécutifs.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6049 **CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE FORESTVILLE**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise un montant de 200\$ pour les bourses d'étude données à des étudiants du Centre d'Études Collégiales de Forestville.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6050 **ASSOCIATION DIABÈTE CÔTE-NORD**

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 25 \$ à l'Association Diabète Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6051 **FADOQ RÉGION CÔTE-NORD**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'aide financière demandée par la FADOQ Région Côte-Nord soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6052 **SERVICE D'ANIMATION DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'aide financière demandée par le Service d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6053 **CLUB QUAD HAUTE-CÔTE-NORD**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'aide financière demandée par le Club Quad Haute-Côte-Nord soit refusée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6054 **LES LUCIOLES DE PORTNEUF-SUR-MER**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 25\$ par survivante, ce qui représente un total de 75\$ aux Lucioles de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6055 **SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire trésorière est entrée en fonction le 29 juin 2012 et que le conseil municipal juge opportun qu'un contrat de travail à durée indéterminée soit signé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît avoir reçu une copie du projet de contrat et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le maire et un conseiller témoin à procéder à la signature du contrat de travail de la directrice générale et secrétaire trésorière en date du 9 avril 2014, date de la signature dudit contrat.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6056

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME PRIMEAU DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no.12-01-5380 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM du MAMROT et que cette demande a été déposée et reçue en date du 1^{er} février 2012 par les Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE le 20 mars 2014, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a informé la Municipalité que le volet 1.4 du programme d'infrastructures Québec-municipalités sera fermé et qu'il sera remplacé par un programme PRIMEAU (programme d'infrastructures municipales d'eau);

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des cinq puits de captage en eau souterraine n'est toujours pas réalisé et que la Municipalité juge opportun de poursuivre le projet et de déposer une demande d'aide financière dans ce nouveau programme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé d'une problématique récurrente d'eau colorée dans la rue Emond qui perdure depuis la fin des travaux d'assainissement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité mandate le Groupe-conseil TDA pour mettre à jour le rapport d'avant-projet nécessaire à la présentation d'une demande d'aide financière auprès du MAMROT mais cette fois-ci dans le cadre du nouveau programme PRIMEAU;

QUE la Municipalité demande à ce que les travaux projetés de nettoyage des conduites d'eau potable de la rue Emond soient inclus dans cette demande.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6057

PACTE RURAL/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE BONIFIÉE POUR LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a récemment procédé à la signature de la nouvelle Politique nationale de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE selon cette politique, la MRC de la Haute-Côte-Nord a déjà reçu son pacte rural signé par le Ministre et qui se veut un contrat pour financer des projets en territoire rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord a reçu pour l'année 2014-2015 un montant de 397 747\$ pour le pacte rural, un autre de 28 717\$ pour les agents de développement rural et un montant de 750 000\$ pour « le pacte plus » échelonné sur 10 ans soit 75 000\$/an;

CONSIDÉRANT QUE cette politique reconnaît que les agents de développement rural sont de véritables acteurs de changement pour les communautés rurales et plus particulièrement pour celles dites à revitaliser;

CONSIDÉRANT QUE les sommes versées antérieurement par le Pacte rural aux municipalités à revitaliser ne tiennent pas compte des augmentations salariales annuelles normales offertes aux agents et qu'elles ne correspondent pas à la mise de fonds prévue dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important que la MRC de la Haute-Côte-Nord revoie ce montant d'aide afin d'aider les municipalités à conserver un agent de développement compétent et qualifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord de bonifier l'aide financière accordée via le Pacte rural pour financer une partie du salaire de l'agent de développement et que cette aide soit augmentée de 8 000\$/an pour atteindre 30 000\$/an et ce dès la prochaine demande d'aide financière;

QU'UNE demande soit également faite afin que les municipalités dites à revitaliser soient exemptées de l'obligation de contribuer par une mise de fonds pour les projets déposés dans le cadre du Pacte rural;

QU'UNE copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de Longue-Rive et de Colombier ainsi qu'à la Fédération Québécoises des municipalités afin qu'elles appuient la démarche de la municipalité de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6058

GEL DE CONDUITE D'EAU POTABLE/ DEMANDE DU 997, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une lettre datée du 7 avril 2014 des propriétaires du 997, rue Principale à Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre demande à la Municipalité de rembourser les frais engagés par lesdits propriétaires afin de dégeler les conduites d'eau potable pour l'immeuble du 997, rue Principale et de revoir la réglementation relative à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no. 05-201 concernant le service d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'article 28 dudit règlement stipule que :

« Le propriétaire a le devoir de protéger efficacement ses conduites d'eau contre le gel et doit tenir constamment ses robinets et tuyaux en bon ordre. Il est responsable de tous les frais de dégel jusqu'à la conduite principale. À cet égard, la Municipalité ne peut être tenue responsable des dommages subis suite à l'interruption du service pour cause de gel dans cette partie... »

CONSIDÉRANT QUE suite à une consultation auprès de l'avocat de la Municipalité et selon sa recommandation, il est entendu que le conseil municipal a l'obligation d'appliquer ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de remboursement datée du 7 avril 2014 soit refusée;

QUE le conseil municipal demande à ce que des procédures soient prises en vue de modifier le règlement no. 05-201 concernant le service d'aqueduc et plus particulièrement l'article 28 – Entretien et protection contre le gel;

QUE le conseil municipal demande à ce que la modification dudit règlement soit effective pour la prochaine saison hivernale 2014-2015;

QUE le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal afin d'obtenir des soumissions en vue de procéder à l'achat des équipements nécessaires pour effectuer le dégel des conduites d'eau potable par la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6059

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ ACHAT D'UNE POMPE POUR POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a informé le conseil municipal qu'une des deux pompes du poste de pompage principal doit être réparée;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé du coût de réparation s'élève à 7 150.14\$ plus taxes alors que l'achat d'une pompe neuve coûterait 6 400\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité procède à l'achat d'une pompe neuve équivalente à celle déjà existante (XFP 80E-CB1PE125/2) auprès de Pompacktion pour la somme de 6 400\$ plus taxes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-04-6060

CLUB LIONS DE LRPSMRF/ SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR L'UTILISATION DE L'ACCUEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no.14-01-5974;

CONSIDÉRANT QUE selon cette résolution, une entente écrite doit être signée par les représentants de la Municipalité ainsi que par ceux du Club Lions;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente a été présenté au conseil municipal et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente de location;

QUE la Municipalité exige du Club Lions une preuve d'assurance responsabilité civile au même titre que tous les autres organismes louant des immeubles municipaux.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

CORRESPONDANCE

A. CORRESPONDANCE REÇUE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

A.1 Madame Céline Dixon, présidente Fabrique Ste-Anne-de-Portneuf

Réception du chèque de 10 000\$ suite à l'entente verbale de l'automne 2010.

A.2 Madame Marjolaine Gagnon Municipalité de Sacré-Cœur

Copie de la lettre transmise à madame Pauline Marois, Première ministre du Québec, incluant un extrait de résolution appuyant les Municipalités Régionales de Comté demandant une modification de l'entente de partenariat fiscal et financier.

A.3 Madame France Lévesque, directrice générale Fondation du Centre de Santé et de services sociaux

Réception du reçu d'impôt officiel pour la (les) contribution(s) versée(s) au cours de l'année 2013 à la fondation du Centre de santé.

A.4 Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale Municipalité de Tadoussac

Copie de résolution adoptée par le conseil municipal le 10 mars dernier concernant une demande de modification du règlement de contrôle intérimaire no. 117-2011 de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

B. REMERCIEMENTS ET INVITATIONS

B.1 Madame Josée Beaulieu, présidente Opération Nez Rouge

Lettre de remerciements pour l'implication pour l'année 2014 qui ont permis d'amasser plus de 8 500 \$ qui vont être partagés à divers organismes.

B.2 Monsieur Guy Simon Municipalité de Champlain

Invitation journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui sera tenue le 14 juin 2014 au cœur des festivités entourant le 350^e anniversaire de la Municipalité de Champlain.

C. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS

C.1 MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2014.

D. BULLETINS D'INFORMATION ET COMMUNIQUÉS

D.1 Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, s.e.n.c.

Bulletin d'information mars 2014

Précision de l'avis de motion précédant la modification d'un règlement de zonage.

Info

MOT DE BIENVENUE AU NOUVEAU CONSEILLER, SIEGE NO. 1

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à monsieur Louis Emond, conseiller au siège no. 6, qui a été élu par acclamation.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Nil.

14-04-6061

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h50, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Roberto Emond
Maire suppléant

Nancy Roussel
Directrice générale et sec.trés.